



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et protection civile**

Metz, le

18/12/2020

Le préfet de la Moselle

Affaire suivie par : Hélène MIRANDA
Tél : 03 87 34 87 88
E-mail : helene.miranda@moselle.gouv.fr

à

Mesdames et messieurs les maires
du département de la Moselle

Copie pour information :
Madame et messieurs les sous-préfets
d'arrondissement

OBJET : Campagne nationale 2020-2021 de prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone

P. J. : - Communiqué de presse de Santé publique France
- Affiche « Les dangers du monoxyde de carbone (co) »

Avec le début de l'hiver, la baisse des températures et la reprise de la période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone - gaz incolore, inodore mais mortel - connaissent chaque année une tragique recrudescence.

Ces intoxications sont le plus souvent liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil à combustion (chaudière, cuisinière...), un manque d'aération et/ou de ventilation ou encore l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée. L'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint et l'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes demeurent également des causes d'intoxications récurrentes, tout particulièrement en période de grand froid.

Face à ce risque persistant - et compte-tenu de la situation économique qui pourrait pousser les consommateurs les plus en difficulté à ne plus faire vérifier chaque année leur installation par un professionnel et/ou à utiliser un chauffage d'appoint non adapté et non sécurisé - l'Etat reconduit cette année encore sa campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver. De même, connaître les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone et savoir réagir rapidement est essentiel. Ces gestes doivent être rappelés et la connaissance du danger renforcée.

Vous trouverez en pièces jointes le communiqué de presse de Santé publique France ainsi qu'une affiche de sensibilisation, également téléchargeables sur le site Internet de l'agence nationale de santé publique à l'adresse suivante :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>

Egalement téléchargeable sur le site, la brochure « Les dangers du Monoxyde de carbone – Pour comprendre » peut se commander, pour une plus grande diffusion par le biais des professionnels de votre commune (plombiers, chauffagistes, ramoneurs...), que vous voudrez bien solliciter.

Merci de relayer cette campagne de santé publique auprès de vos administrés, par tous moyens que vous jugerez pertinents :

- rappel de consignes de prévention dans le bulletin communal,
- article mis en ligne sur le site internet de votre commune,
- information sur les panneaux à messages variables (PMV),
- distribution de brochures par les professionnels,
- affichage dans les lieux publics, etc.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Parvine LACOMBE